



## L'OICS CONSTATE QUE LA CONTREBANDE DE DROGUES PAR VOIE POSTALE S'ACCROÎT

Vu que la contrebande croissante de drogues illicites par voie postale constitue une menace sérieuse pour les services de détection et de répression, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) encourage vivement les gouvernements à renforcer leur législation nationale et à passer au crible tous les circuits d'acheminement du courrier international à l'entrée et à la sortie de leur pays. Dans son rapport annuel rendu public aujourd'hui (1<sup>er</sup> mars 2006), l'Organe déclare que la surveillance devrait s'étendre aux locaux privés des entreprises internationales de messagerie. Il recommande également de limiter les points d'entrée pour les colis, ce qui permet un meilleur contrôle des envois.

Au cours des cinq dernières années, ce type de contrebande s'est développé dans la quasi-totalité des régions. Outre les drogues illicites comme la cocaïne, l'héroïne, la MDMA et le GHB, des préparations pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle international sont également introduites en contrebande par voie postale. Les gouvernements ont redoublé d'efforts pour intercepter les envois de drogues illicites, mais les saisies continuent à augmenter. En Thaïlande, par exemple, les autorités ont saisi plus d'un demi-million de comprimés et gélules de diazépam en 2004. Le diazépam est un tranquillisant de la famille des benzodiazépines utilisé dans le traitement de l'anxiété et comme sédatif.

Bien qu'on ne dispose pas des chiffres exacts, la valeur des médicaments passés en contrebande par voie postale est estimée à plusieurs centaines de millions de dollars.

D'autres benzodiazépines transportées en contrebande par les services postaux ont été saisies par les autorités, notamment de l'alprazolam et du clonazépam provenant de Thaïlande, destinés aux États-Unis et au Royaume-Uni, respectivement. De petites quantités de phénobarbital, produit sédatif et anticonvulsif, ont également été saisies entre la Thaïlande et le Royaume-Uni. L'Australie a fait état du transport en contrebande de 8,606 kg de GHB, un sédatif hypnotique. Toutes ces substances sont placées sous contrôle conformément aux dispositions de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, et leur expédition à l'étranger doit être expressément autorisée par les gouvernements.

L'importance de certaines saisies montre que les trafiquants se procurent ces substances auprès de diverses sources pour les distribuer sur le marché illicite. Une partie des comprimés est obtenue illégalement auprès de sources licites (vols, falsification d'autorisations d'importation ou d'exportation et d'ordonnances, pharmacies ne respectant pas les conditions de prescription, etc.), mais des quantités non négligeables sont fournies par des fabricants de produits pharmaceutiques de contrefaçon. La contrefaçon de stupéfiants et de substances psychotropes est devenue un moyen d'approvisionnement important des marchés illicites par le biais de pharmacies opérant illégalement sur Internet.

Ces cyberpharmacies illicites font à la fois office de fournisseur et de revendeur de produits pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle, très prisées des toxicomanes. Parmi les substances de plus en plus consommées et recherchées sur les marchés illicites, on mentionnera l'hydrocodone, l'oxycodone, la méthadone, le fentanyl, l'amphétamine et la dexamphétamine, ainsi que le méthylphénidate.

Pour ce qui est des substances psychotropes fabriquées illicitement, les quantités les plus importantes saisies en 2004 concernaient l'ecstasy (MDMA): au total, 16 247 comprimés acheminés en contrebande par voie postale ont été saisis par l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Thaïlande et la Turquie.



*Pour information — document sans caractère officiel*

**EMBARGO:**

**1<sup>er</sup> mars 2006**

**00:01 heure (GMT)**

Les autorités ont également saisi de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Les services de détection et de répression du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont ainsi signalé des saisies importantes de comprimés et gélules contenant ces deux substances dans des envois postaux.

Comme dans toutes les activités visant à lutter contre le trafic, une étroite coopération s'impose à l'échelle nationale et internationale. L'Organe préconise la mise en place de procédures normalisées d'enquête sur les saisies de substances placées sous contrôle international qui sont introduites en contrebande par voie postale.